

**Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

Année 2022

Séance du 9 février 2022

N° 68

Objet : Candidature à l'Appel à Projets de « L'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » lancé par CITEO et Adelphe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POUCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe
CROZALS Florent
BOURJAC Jean Marie
GRAVIERE Remy

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
UGHETTO Wendy

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application expérimentale

99_DE-014-200067437-20220219-66_00022022

Monsieur René VILLARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009, article 46 paragraphe (e) ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;

CITEO et Adelphe lancent un appel à candidature (AAC) afin de mettre en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux suivants :

- 75 % de recyclage des emballages ménagers mis sur le marché,
- 65 % de recyclage des papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Cet Appel à Candidature vise à mobiliser de façon accrue tous les acteurs concernés pour augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages et de papiers en vue de leur recyclage. D'après l'étude de caractérisation des ordures ménagères, réalisée fin octobre 2021 sur la commune de Digne-Les-Bains, les déchets concernés par cet AAC représentent 35.57% des tonnages qui partent à l'enfouissement, soit une quantité de 112 Kg par habitant et par an. En 2020, sur la commune de Digne-les-Bains, ce sont ainsi 1 844 tonnes de déchets recyclables qui ont été enfouies.

Afin d'accompagner les acteurs dans la mise en œuvre de ces actions, les deux éco-organismes proposent des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les autres dispositifs de soutiens financiers existants.

Cet appel à candidature concerne l'optimisation de la collecte des recyclables et la communication associée au développement du tri des emballages et du papier. Cette nouvelle candidature sur le levier 3 « *Développement de nouvelles collectes de proximité* » permettrait de contribuer au financement du projet de mise en place de colonnes aériennes des 80 points de tri (aériens, semi-enterrés et enterrés) tri-flux, prévus sur la commune de Digne-les-Bains pour 2022.

Les collectivités doivent remplir un dossier de candidature avant le 25 Février 2022.

Citeo et Adelphe financent les dépenses éligibles réalisées par les collectivités, dans la limite de taux de financement et de plafonds prévus pour chaque levier décrits ci-après.

Pour les collectivités retenues, les taux de financement sont définis de la façon suivante :

- à hauteur de 50% des dépenses pour l'investissement en conteneurs de collecte, suite à l'étude d'optimisation réalisée en 2019,
- à hauteur de 30% du montant HT des dépenses de communication / sensibilisation,
- à hauteur de 15% des dépenses de pilotage de projets.

Les financements attribués par CITEO et Adelphe sont calculés sur la base d'un taux de financement du montant total des dépenses éligibles du projet, dans la limite de plafond décrit ci-dessous :

- Pour le Levier 3, le plafond des dépenses éligibles appliqué est de 2,8 € par habitant et par flux de collecte sélective mis en place, soit :

$2,8 \text{ €} * 16\,460 \text{ (INSEE, population municipale 2020 Digne-les-Bains)} * 2 \text{ flux (Verre / Emballages)} = 92\,176 \text{ €.}$

À compter de la notification de sélection du projet, les collectivités lauréates devront débuter le projet (mise en œuvre des premiers équipements) dans un délai de 6 mois à compter de leur sélection et clôturer le projet (installations terminées) dans un délai de 24 mois maximum.

Répondant aux critères d'éligibilité de l'Appel à Projets de CITEO et Adelphe, PAA peut donc se porter candidate. Cependant, une sélection très rigoureuse des collectivités candidates sera faite par les éco-organismes et seuls les dossiers pertinents, détaillés, justifiés, proposant :

- l'augmentation des performances de recyclage,
- une meilleure maîtrise des coûts du dispositif,
- l'amélioration de la qualité du service de collecte sélective,
- et, enfin, un programme de communication adapté aux enjeux, seront retenus.

Ainsi, afin de fournir l'ensemble des données chiffrées nécessaires à l'élaboration du dossier de candidature, celui-ci sera construit en partenariat avec le SYDEVOM.

À ce jour, l'installation de colonnes de tri en tri-flux sur la commune de Digne-les-Bains est estimé pour la part investissements à 700 000 € HT et, pour la part communication, à 2 960€ HT soit un projet global estimé à 702 960 € HT.

- L'État subventionne ce projet à hauteur de 199 109 € par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), soit ;
- La subvention de CITEO et ADELPHÉ, est estimée à hauteur de 92 176 € ;
- Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Régional, la Région pourrait venir en complément, à hauteur de 218 750€ sur le montant hors taxe de l'investissement.

L'ensemble de ces subventions représenterait donc 510 035€ soit 72.5% des dépenses HT du projet global. À ce jour 199 109 € sont déjà acquis par le biais de la DETR, soit 28.3% des dépenses totales HT.

Il vous est demandé :

D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les formalités afférentes à cette candidature.

D'APPROUVER l'opération et son plan de financement prévisionnel :

Dépenses H.T	702 960,00 €
--------------	--------------

Dont :

- Subvention de l'État (DETR)	199 109,00€
- Subvention Région Sud Contrat d'objectif	218 750,00 €
- Subvention CITEO et ADELPHÉ	92 176,00€
- Autofinancement PAA	333 373,00 €TTTC

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application en ligne E-registre.com

99_DE-904-200067437-20220209-68_09022022

D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à répondre à l'appel à candidature de CITEO et ADELPHE et solliciter la subvention en lien.

D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

